



**Comité Départemental Volley-Ball de l'Eure**  
*Commission Loisirs*

**RÈGLEMENT**  
**CHAMPIONNAT**  
**LOISIRS**  
**CD27**



# Comité Départemental Volley-Ball de l'Eure

## Commission Loisirs

### SOMMAIRE

#### **PARTIE 1. DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS**

1. Composition des équipes
2. Formule sportive

#### **PARTIE 2. RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS LOISIRS**

1. Règlement sportif
2. Gestion du championnat loisir
3. Calendriers et horaires des rencontres
4. Mode de classement
5. Arbitrage
6. Connaissance des règlements
7. Cas non prévus

#### **ANNEXES**

Annexe 1- Aide à l'organisation de la sportive pour que toutes les équipes se rencontrent

Annexe 2 - Fiche de composition d'équipe



# Comité Départemental Volley-Ball de l'Eure

## Commission Loisirs

### **PARTIE I - DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS**

#### **1. COMPOSITION DES ÉQUIPES**

Le 6X6 est préconisé par défaut. Toutefois et compte tenu de la variabilité des joueurs présents il autoriser d'adapter la taille des équipes de manière à avoir le plus d'homogénéité. Cette adaptation doit tenir compte des éléments suivants :

- 4 joueurs minimum dans une équipe en 6x6
- 3 joueurs minimum dans une équipe en 4x4
- Équipe mixte conseillé mais pas obligatoire
- Plusieurs joueurs de club différents peuvent venir former une équipe si besoin de former une équipe complémentaire.
- Un joueur supplémentaire d'une équipe différente peut dépanner une équipe en manque de joueur (accord des 2 parties requis).

#### **2. FORMULE SPORTIVE**

- Le championnat loisir se déroulera d'Octobre à Juin durant la saison sportive selon un calendrier défini par le Comité Départementale de l'Eure.

- Le championnat loisir est articulé autour de 3 grands challenges indépendants :

- Challenge « points »
- Challenge « participation »
- Challenge « Fairplay »

- Les rencontres se déroulent les soirs de semaines (jour variable) sur la tranche horaire 20h-23h à +/- 30 minutes.

##### **2.1. CHOIX DE LA FORMULE SPORTIVE (poules ou rencontres croisées de tous les clubs participants)**

Le club organisateur fait le compte des équipes présentes en début de tournoi. Dans le cas où le nombre d'équipe présentes est supérieur à 10 il n'est pas envisageable/conseillé de partir sur des rencontres croisées de tous les clubs. Un fonctionnement en poule est vivement recommandé pour éviter de terminer trop tard.

##### **2.2. POINTS PAR SET**

Par défaut toutes les rencontres se déroulent en 1 set gagnant de 25 points et 2 points d'écart. Toutefois, dans le cas où beaucoup d'équipes sont présentes il est possible de descendre à 21 points ou encore 15 points par set afin de réduire les temps entre matches.

A la fin du tournoi :

- S'il y a une égalité de sets, le gagnant de la rencontre est celui qui a le meilleur total général de points dans les sets terminés.
- S'il y a une égalité de points dans les sets terminés alors les gagnants seront annoncés ex-aequo.
- Chacun des points marquée en tournoi contribue aux 3 challenges loisirs du CD27.



# Comité Départemental Volley-Ball de l'Eure

## *Commission Loisirs*

### **2.3. TEMPS MORTS**

Chaque équipe a droit à 2 temps mort par set (pas de temps morts techniques à 8 et 16 points).

### **2.4. HAUTEUR DU FILET**

Équipes mixtes : 2,39 M



# Comité Départemental Volley-Ball de l'Eure

## Commission Loisirs

### **PARTIE 2 - RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS LOISIRS**

#### **1. RÈGLEMENT SPORTIF**

##### **1.2. Licences**

Le championnat loisir CD27 est ouvert aux catégories :

- M20 et M17 titulaires d'une licence VPT ou Compétition Volley-Ball
- Aux séniors titulaires d'une licence Competlib
- Aux séniors titulaires d'une licence VPT.
- A tout titulaire d'une licence « Encadrement » sous réserve de présentation d'une fiche médicale de type A validé (cf. Règlement Fédéral).

Le championnat loisir CD27 est interdit aux catégories :

- M7 à M15 (les ballons utilisés n'étant pas adaptés à la morphologie de ces derniers)

Le championnat loisir CD27 est ouvert sous conditions à la catégorie Compétition Senior :

À titre exceptionnel et avec accord de la commission loisir, il peut être autorisé que plusieurs joueurs titulaires d'une licence compétition sénior (hommes ou femmes) viennent renforcer leurs équipes loisirs. La demande devra être motivée avant tout par la volonté du club d'accompagner le développement technique de son/ses équipe(s) loisir(s). **Il est attendu une adaptation intelligente au niveau de jeux (certains loisirs pouvant être des débutants).**

**NOTA : Les clubs non fédéraux ne sont pas admis dans le championnat loisir.**

##### **1.3. Responsabilités des responsables loisirs des clubs participants :**

Les responsables loisirs doivent s'assurer que les joueurs qui composent les équipes qu'ils présentent en tournoi soit en possession d'une licence valide pour la saison en cours. Tout manquement de licence valide pourra faire l'objet d'une sanction sportive (limité au championnat loisir) ou d'une amende (maximum 100 euros). Cette sanction serait alors délivrée auprès du responsable loisir et président du club concerné après délibération de la commission loisir du comité départemental de l'Eure.

#### **2. Gestion du championnat LOISIR**

##### **2.1. Feuilles de compositions et résultats du tournoi**

- Les feuilles de composition d'équipes simplifiées (voir format en annexe 2) doivent être remplies systématiquement et à chaque tournoi. Le club recevant est en charge du bon remplissage de ce document. Le nom des équipes, les noms des joueurs et leur n° de licence doit être écrit de façon lisible.



# Comité Départemental Volley-Ball de l'Eure

## Commission Loisirs

- Les résultats du tournoi doivent être relevés par le club qui reçoit. Les informations suivantes doivent être clairement relevées : équipes présentes, nombres de set gagnés et nombres de points marqués. Le support permettant la transmission vers la commission loisir CD27 est laissé au libre choix du club recevant : papier libre, photo du tableau des scores, mail,...

**L'ensemble des résultats du tournoi et les feuilles de compositions doivent être expédiées par le club recevant au responsable de la commission loisir CD27 2 semaines après la rencontre MAXIMUM.**

### 3. CALENDRIERS ET HORAIRES DES RENCONTRES

Les équipes communiquent au CD27 en début de saison le ou les créneaux horaires pendant le(s)quel(s) elles disposent de leur gymnase pour recevoir les équipes adverses loisirs. Un planning des rencontres est alors envoyé en début de championnat à toutes les équipes. Si des erreurs ont été commises ou s'il y a une modification de ces informations, il convient d'en informer le CD27.

Il est recommandé au club recevant de contacter l'ensemble des responsables loisirs 1 semaine à l'avance afin que chaque club puisse informer de sa présence et le nombre d'équipes qu'il compte présenter.

Il est possible d'inverser les rencontres du calendrier ou de reporter les rencontres ou mais il conviendra d'informer le CD27 des changements éventuels.

### 4. MODE DE CLASSEMENT

Le classement des 3 challenges est réalisé via la formule mathématique suivante :

$$Total = \sum_{k=1}^n \binom{n}{k} \text{Points marqués (ramené à 1 équipe) à chaque tournoi}$$

avec  $k$  = nombre de tournoi mini  
avec  $n$  = nombre de tournoi maxi

Méthode de Calcul pour ramener, par tournoi, les points à 1 équipe (même si 3 présentes)

$$\text{Résultats par équipe par tournoi} = \frac{\sum \text{Points marqués par équipe}}{\text{nombre de match}} \times \frac{25}{\text{Nombre de points d'un set gagnant}}$$

Fait la moyenne du nombre de point par match lors du tournoi

Ramène chaque match à 25 points (même si joué en 15 ou 21 secs)

#### Particularité de la méthode :

- Ramène à 1 équipe loisir par club lors d'un même tournoi (même si 3 équipes loisirs engagés)
- Permet de lisser les effets équipes forte / équipes faible d'un même club (un club à donc plutôt intérêt à homogénéiser le niveau des équipes pour éviter les écarts de points pénalisant la moyenne). CHAQUE POINT COMPTE !
- Méthode cumulative : si absent 0 point.
- Set de référence 25 points (ramené à 25 par calcul le cas échéant).



# Comité Départemental Volley-Ball de l'Eure

## Commission Loisirs

### 5. ARBITRAGE

L'arbitrage est assuré par les équipes entre elle (auto-arbitrage). Nous attirons votre attention sur les fautes suivantes qu'ils convient de sanctionner (point perdu) dans les cas suivants (risque de blessures) :

- toute faute au filet, même en dehors de la bande blanche, sera sanctionnable
- toute pénétration dans le terrain adverse sera également sanctionnable.

### 6. CONNAISSANCE DES RÈGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les groupements sportifs participants.

### 7. CAS NON-PRÉVUS

La commission loisir CD27, en accord avec la commission départementale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévu et au présent bulletin départemental loisir d'information.



# Comité Départemental Volley-Ball de l'Eure

## Commission Loisirs

**ANNEXE 1 : Aide à l'organisation de la sportive pour que toutes les équipes se rencontrent**

### COMPETITION A 4

TERRAIN 1	TERRAIN 2
1 - 4	2 - 3
2 - 4	3 - 1
4 - 3	1 - 2

### COMPETITION A 5

TERRAIN 1	TERRAIN 2
2 - 5	3 - 4
4 - 2	5 - 1
1 - 4	2 - 3
3 - 1	4 - 5
5 - 3	1 - 2

### COMPETITION A 6 EQUIPES

TERRAIN 1	TERRAIN 2	TERRAIN 3
1 - 6	2 - 5	3 - 4
3 - 6	4 - 2	5 - 1
6 - 5	1 - 4	2 - 3
2 - 6	3 - 1	4 - 5
6 - 4	5 - 3	1 - 2

### COMPETITION A 7 EQUIPES

TERRAIN 1	TERRAIN 2	TERRAIN 3
2 - 7	3 - 6	4 - 5
5 - 3	6 - 2	7 - 1
1 - 6	2 - 5	3 - 4
4 - 2	5 - 1	6 - 7
7 - 5	1 - 4	2 - 3
3 - 1	4 - 7	5 - 6
6 - 4	7 - 3	1 - 2

### COMPETITION A 8 EQUIPES

TERRAIN 1	TERRAIN 2	TERRAIN 3
1 - 8	2 - 7	3 - 6
4 - 5	6 - 2	7 - 1
4 - 8	5 - 3	1 - 6
2 - 5	3 - 4	8 - 7
3 - 8	4 - 2	5 - 1
6 - 7	1 - 4	2 - 3
8 - 6	7 - 5	3 - 1
2 - 8	4 - 7	5 - 6
6 - 4	7 - 3	1 - 2
8 - 5		

### COMPETITION A 9

TERRAIN 1	TERRAIN 2	TERRAIN 3
2 - 9	3 - 8	4 - 7
5 - 6	7 - 3	8 - 2
6 - 4	9 - 1	2 - 7
1 - 8	3 - 6	4 - 5
5 - 3	6 - 2	7 - 1
8 - 9	1 - 6	2 - 5
9 - 7	3 - 4	5 - 1
4 - 2	6 - 9	7 - 8
8 - 6	9 - 5	1 - 4
2 - 3	4 - 9	5 - 8
3 - 1	6 - 7	8 - 4
7 - 5	9 - 3	1 - 2





# Comité Départemental Volley-Ball de l'Eure

## Commission Loisirs

ANNEXE 2 : Fiche de composition d'équipe



## Composition d'équipe

Saison 20\_\_ - 20\_\_



Date : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

EQUIPE A :		
N°	Noms et prénoms des joueurs	n° de licence

EQUIPE B :		
N°	Noms et prénoms des joueurs	n° de licence

EQUIPE C :		
N°	Noms et prénoms des joueurs	n° de licence

EQUIPE D :		
N°	Noms et prénoms des joueurs	n° de licence

EQUIPE E :		
N°	Noms et prénoms des joueurs	n° de licence

EQUIPE F :		
N°	Noms et prénoms des joueurs	n° de licence